

La réforme de la fiscalité du patrimoine en France

Mercredi 9 novembre 2011, Luxembourg, Hôtel Le Royal 9.00-12.30

8.50 | **Robert Anthony**, Associé Fondateur, Anthony & Cie, Valbonne, France
Patrick Michaud, Avocat au Barreau de Paris

Allocution d'ouverture par les présidents de séance

9.00 | **Patrick Michaud**

Présentation des principales mesures de la réforme de la fiscalité du patrimoine

Quels sont les buts de la réforme ?

Quelles sont les différences prévues entre le projet initial de la réforme et la loi votée ?

9.30 | **Pierre-Jean Douvier**, Avocat Associé, CMS Bureau Francis Lefebvre, Paris

L'imposition de sortie

Quelles sont les conditions d'application de ce régime ?

Quelles dispositions doivent être prises par un contribuable français avant son transfert de résidence ?

Comment gérer la situation du contribuable français ayant transféré son domicile à l'étranger après le 1er mars 2011 ?

10.00 | **Pierre-Jean Douvier**

La suppression du bouclier fiscal et la réforme de l'ISF

Quels changements apporter aux schémas d'optimisation fiscale mis en place pour les clients français durant les vingt dernières années ?

10.30 |

Pause-café

10.50 | **Patrick Michaud**
Pierre-Jean Douvier

Les nouveautés de la loi de finances 2012

12.30 |

Fin de la conférence

France : le trustee responsable fiscalement

Mercredi 9 novembre 2011, Luxembourg, Hôtel Le Royal 14.00-17.30

14.00 | **Robert Anthony**, Associé Fondateur, Anthony & Cie, Valbonne, France
Patrick Michaud, Avocat au Barreau de Paris

Allocution d'ouverture par les présidents de séance

14.10 | **Patrick Michaud**
Robert Anthony

Le nouveau droit des trusts en France : le trustee responsable !

La pratique antérieure en droit civil et en droit fiscal

Les définitions du trust : fiscale, traçfin

Les obligations de disclosure pour les trustees

Les sanctions

L'imposition des revenus résultant d'un trust

L'imposition du patrimoine du trust

Les successions et donations via un trust

L'impôt sur la fortune

La taxe annuelle sur les trusts

La définition des actifs du trust

Date d'entrée en application

Comment la loi sur les trusts peut-elle s'appliquer à des trustees situés à l'étranger ?

15.40 |

Pause-café

16.00 | **Jean-Marc Tirard**, Avocat Associé, Tirard, Naudin, Paris

Le nouveau régime fiscal du trust en France

Quelles sont les modifications par rapport au régime antérieur ?

Comment gérer les situations actuelles ?

16.45 | **Pierre-Jean Douvier**, Avocat Associé, CMS Bureau Francis Lefebvre, Paris

Les solutions alternatives au trust dans le cadre de la nouvelle loi

La complexe mais réelle reconnaissance en droit français du partage de « propriété »

Concepts de bénéficiaire et de propriétaire

Fiducies, fondations, sociétés de personnes, assur-

ances vie, fonds de dotation

Fondations d'intérêt privé étrangères

Contexte bilatéral français relatif à l'échange

d'information et à la lutte contre l'évasion fiscale

17.30 |

Fin de la conférence

Lieu de la conférence

Hôtel Le Royal

12, Boulevard Royal, Luxembourg
T +352 24 16 16 1

Academy & Finance SA

16, rue Maunoir, CP 6069
1211 Genève 6
Tel: +41 (0)22 849 0111
Fax: +41 (0)22 849 0110
Email: info@academyfinance.ch
www.academyfinance.ch

Informations pratiques

Renseignements et inscriptions :

Par tél : +41 (0)22 849 0111

Par fax : +41 (0)22 849 0110

Par e-mail : info@academyfinance.ch

Par courrier : Academy & Finance SA,
16, rue Maunoir CP 6069,
CH-1211 Genève 6

Prix :

Une des deux conférences (sans déjeuner) :
490 euros

Les deux conférences (déjeuner inclus) :
850 euros

Tarifs dégressifs : 2^e inscrit -10%, 3^e inscrit -15%

Inscription et paiement

Dès réception de votre inscription, vous recevrez une facture. **Votre inscription doit être garantie par un numéro de carte de crédit.** Le paiement doit être effectué par virement avant la conférence. Si le paiement n'est pas reçu à cette date, nous effectuerons le paiement par carte de crédit. Le virement est à effectuer à l'ordre d'Academy & Finance SA avec la mention du numéro de facture.

Annulation

Les annulations reçues avant le 7 octobre seront intégralement remboursées. Les annulations reçues entre le 8 octobre et le 21 octobre seront remboursées à hauteur de 50% du prix de l'inscription moins les frais administratifs. Les annulations reçues après le 21 octobre ne seront pas remboursées. Pour être prise en compte, toute annulation doit être formulée par écrit (courrier ou télécopie) avant la conférence. Si l'annulation n'est pas reçue par courrier ou par fax avant la conférence, le montant total de l'inscription sera dû.

Remplacement

Un remplacement est admis à tout moment. Il doit être communiqué par écrit avant la conférence.

Bulletin d'inscription

OUI, je m'inscris

- à la conférence "La réforme de la fiscalité du patrimoine en France" du 9 novembre à Luxembourg
- à la conférence "France : le trustee responsable fiscalement" du 9 novembre à Luxembourg
- aux deux conférences du 9 novembre à Luxembourg

Pour plus de confort, inscrivez-vous par téléphone au +41 (0)22 849 01 11.

Nom et prénom.....

Fonction

Société.....

Adresse

.....

Code postal Ville.....

Tél. Fax.....

E-mail.....

Je souhaite payer par : Carte de crédit Virement bancaire

Mastercard VISA AMEX Carte professionnelle Carte personnelle

N° de carte : _____/_____/_____/_____ Date d'expiration: ____/____

Nom du détenteur de la carte

Adresse du détenteur de la carte AMEX

.....

Date Signature.....

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.